

# Promesse signée, on apprend un projet d'immeuble face à chez nous

# Par labuj, le 20/06/2011 à 23:50

# Bonjour,

Nous venons d'acheter un appartement, le délai de rétractation de la promesse de vente expire vendredi (dans 4 jours)

Juste après la signature de la promess en sortant de chez le notaire l'un des vendeurs sous entend que l'immeuble de bureaux de la parcelle voisine à notre immeuble allait changer de propriétaire.

Après une rapide enquête nous avons appris que le terrain voisin avait été vendu et que le nouveau proprio projette de raser les bureaux afin de reconstruire en plus grand (30 000m carrés, les travaux vont durer 2 ans.) aucun permis n'est est encore déposé biensur car le PLU est en cours de modification.

Le propriétaire des bureaux nous a même dit que la personne nous ayant vendu l'appart était au courant car il avait proposer l'immeuble entier au promoteur des bureaux.

Nous allons donc subir des nuisances et certainement un changement significatif de vis à vis quand le projet sera lancé. Peut on demander une compensation financiere au vendeur en invoquant le viçe caché? Car il était bel et bien au courant au moment de la vente. Nous souhaitons qd même garder l'appartement.

Merci

### Par **Domil**, le **21/06/2011** à **01:52**

Donc au moment de la signature, aucun PC déposé, le PLU empêche même cette construction ?

### Par labuj, le 21/06/2011 à 08:08

Effectivement, au moment de la signature, aucun PC n'avait été déposé. En revanche, les employés de la Mairie au bureau de l'urbanisme étaient au courant de ce projet. Le PLU va être modifié car la Mairie a rejeté le 1er jet de plan pour les bureaux qui occupaient trop de surface. Le PLU doit être modifié pour limité l'impact de la future construction.